



# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

## Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de résilience

ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE RÉOLUTION

Novembre 2023

FR

Original : anglais

Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés nationales

## ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE RÉOLUTION

---

# Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de résilience

---

### CONTEXTE

Les éléments possibles de la résolution proposée sur le thème « Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix et de résilience » visent à donner un aperçu du contenu possible des différents paragraphes, sans qu'il s'agisse de la formulation définitive de la résolution. Chaque paragraphe est suivi d'une section justifiant la raison d'être des différents paragraphes.

Le présent document est communiqué aux membres du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour consultation, l'objectif étant de recueillir une première série d'observations et de déterminer si l'approche proposée est acceptable et fait l'objet d'un consensus.

Veuillez formuler vos observations sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Approuvez-vous les éléments proposés pour les paragraphes du préambule et du dispositif du projet de résolution ?
- Estimez-vous qu'il manque des éléments ou que d'autres aspects devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution, ce qui pourra être fait ultérieurement, lorsque l'avant-projet de résolution sera disponible.

### INTRODUCTION

Plusieurs tendances importantes observées au cours des dernières années mettent en évidence la nécessité pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de renforcer les actions visant à consolider les liens entre la paix et la résilience. Nous sommes confrontés à d'énormes défis dans un monde marqué par les inégalités croissantes, la marginalisation, les chocs économiques, une insécurité grandissante et des catastrophes exacerbées par les changements climatiques, les conflits existants, l'évolution de menaces mondiales telles que les pandémies, et le ralentissement ou l'annulation des progrès réalisés en matière de développement durable.

Alors que la polarisation géopolitique, sous-régionale et nationale accroît les tensions, l'instabilité politique et les conflits continuent de s'intensifier, les nations faisant face à des intérêts divergents, des difficultés économiques, des différends territoriaux, des différences idéologiques (religieuses, ethniques et sociales) et des divisions internes dues à la politisation et à la sécurisation des migrations et à d'autres défis liés à la cohésion sociale. Le monde est confronté à une série de menaces mondiales interconnectées, telles que les déplacements forcés, les pandémies, les changements climatiques et les risques liés à la cybersécurité. [L'Indice mondial de la paix 2023](#) fait état d'une augmentation inquiétante des conflits

provoqués par les tensions politiques, les disparités économiques et les défis environnementaux. L'escalade de la violence et l'insécurité ébranlent les sociétés, tandis que la perte de confiance dans les institutions nationales et internationales menace la résilience et la résolution pacifique des conflits à tous les niveaux. Ces conflits dégénèrent souvent en crises régionales ou mondiales, ce qui met en lumière la fragilité de la stabilité internationale. Ils génèrent en outre des crises humanitaires dans le monde entier ou exacerbent ces crises, qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur le tissu social.

Pour relever ces défis, le Mouvement – guidé par le principe d'humanité – doit porter une attention renouvelée à la prévention et à la résolution des conflits, à la promotion de la résilience des communautés en tant que contribution au développement, à l'éducation aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires, à la promotion du droit international humanitaire, à la mobilisation de la jeunesse au niveau local, au pouvoir transformateur du volontariat et à la coopération multilatérale. Ces efforts sont essentiels pour réduire le risque de violence, de discrimination et d'exclusion et pour promouvoir une coexistence pacifique.

Le Mouvement a toujours considéré la paix comme l'un de ses objectifs ultimes<sup>1</sup>. Le principe d'humanité, la force motrice du Mouvement, consiste notamment à « favoriser la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples ». La devise du Mouvement, « *per humanitatem ad pacem* » (par l'humanité vers la paix), souligne son engagement en faveur de la promotion de la paix. Comme l'indiquent les Statuts du Mouvement, « par son action humanitaire et par la diffusion de ses idéaux, le Mouvement favorise une paix durable », laquelle est définie comme « un processus dynamique de collaboration entre tous les États et les peuples, collaboration fondée sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de l'égalité, des droits de l'homme ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples ».

Dans ce contexte, la paix va au-delà de l'absence de conflit violent et inclut une coopération fondée sur les Principes fondamentaux et soutenue par « un sentiment universel de solidarité envers tous ceux qui ont besoin de sa protection et de son assistance ». Cet engagement en faveur du dialogue, de la coopération et des valeurs humanitaires est resté constant, et l'action menée pour le concrétiser a évolué au fil de la longue histoire du Mouvement<sup>2</sup>.

La philosophie du Mouvement repose sur le respect et la promotion de la dignité humaine, qui se traduisent et sont illustrés par des valeurs telles que l'équité, l'égalité de genre, la justice et l'inclusion. Ces valeurs et principes sont actifs ; le Mouvement s'efforce de leur donner vie par des actions et des paroles, en cherchant des solutions positives et constructives aux problèmes, aux tensions et aux sources potentielles de violence. Dans les situations de conflit armé, la promotion du droit international humanitaire est un symbole de notre engagement commun en faveur de la dignité humaine, même dans les périodes les plus sombres.

---

<sup>1</sup> Jean Pictet, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : commentaire*, 1979, pp.18-20.

<sup>2</sup> Vision de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), telle que définie dans ses Statuts (*article 4, version de 2007*) ; Déclaration « Ensemble pour l'humanité », adoptée à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; vision de la Fédération internationale concernant son rôle dans la lutte contre la violence, telle que définie dans un rapport sur une réunion de haut niveau sur la violence tenue à Genève en 2008 ; Stratégie 2020 de la Fédération internationale (2009) ; Déclaration de la jeunesse de la Fédération internationale (2009) ; Stratégie 2011-2020 de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face ; et résolution 3 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sur la violence sexuelle et sexiste (2015).

La notion de résilience est au cœur de l'action du Mouvement, qui vise à renforcer les capacités des personnes, des institutions et des communautés, en particulier les plus vulnérables. Le renforcement de la résilience consiste à contribuer aux capacités existantes au sein des communautés et à aider ces dernières à devenir plus fortes et mieux à même de faire face aux chocs. S'appuyer sur les capacités locales, les relier aux systèmes locaux et nationaux et inclure les communautés et les acteurs locaux dans les processus décisionnels et les opérations constituent une approche clé pour promouvoir la résilience et la paix. Le fait de favoriser l'autonomisation des personnes, des organisations locales et des communautés nous permet d'accroître la durabilité de notre impact et de faire en sorte que nos interventions soient adaptées au contexte.

Le Conseil des Délégués de 2024 est l'occasion pour le Mouvement de réaffirmer son engagement à tirer parti de son rôle unique en tant que plus grand réseau humanitaire au monde pour contribuer à la paix. Il est également l'occasion de renforcer les capacités, les efforts de plaidoyer et l'expertise du Mouvement dans ce domaine, de sorte qu'il puisse mieux aider les populations vulnérables à bâtir des sociétés pacifiques et inclusives, conformément à son mandat. La résolution proposée nous rappelle nos engagements historiques en faveur de la paix et de la résilience et la nécessité de redoubler d'efforts dans ce sens. Elle constituerait une contribution appropriée et précieuse aux décisions, aux engagements et aux commissions précédents du Conseil des Délégués relatifs au Programme d'action de la Croix-Rouge en tant que facteur de paix.

## PARAGRAPHES DU PRÉAMBULE (PP)

***PP1 : Un paragraphe pourrait reconnaître l'évolution du paysage mondial***, notamment la complexité et l'interdépendance croissantes des défis mondiaux, tels que les conflits armés, les catastrophes, les déplacements internes et la migration, les crises de santé publique, les urgences climatiques et les autres urgences qui **contribuent à la fragilité, au manque de ressources, à la hausse de la violence et à l'exclusion. Ces défis exigent des approches innovantes et un engagement local accru afin de bâtir une paix et une résilience durables.**

**Explication :** Ce constat s'appuie sur le contexte présenté ci-dessus et les tendances décrites dans des rapports tels que l'Indice mondial de la paix, qui met en évidence une augmentation inquiétante des conflits tant internes qu'internationaux, sous l'effet des tensions politiques, des disparités économiques et des défis environnementaux.

***PP2 : Un paragraphe pourrait réaffirmer la devise du Mouvement, « per humanitatem ad pacem » (par l'humanité vers la paix), qui souligne son engagement en faveur de la paix.***

**Explication :** Cette devise, qui est énoncée dans le préambule des Statuts du Mouvement, souligne l'engagement de ce dernier à bâtir la paix en renforçant la cohésion sociale grâce à des activités et à des programmes centrés sur l'humain.

***PP3 : Un paragraphe pourrait réitérer l'importance et la pertinence des Principes fondamentaux et affirmer l'engagement de toutes les composantes du Mouvement à alléger les souffrances humaines et à renforcer les capacités et la résilience des communautés touchées par des conflits et des catastrophes.***

**Explication :** Ce point se réfère aux statuts des composantes du Mouvement et aux fondements du rôle de longue date du Mouvement en tant que facteur de paix. Les Principes

fondamentaux mettent en évidence la mission du Mouvement consistant à favoriser le dialogue, la compréhension et la coopération, en s'appuyant sur le sentiment universel de solidarité envers tous ceux qui ont besoin d'aide.

**PP4 : Un paragraphe pourrait réaffirmer la mission de la Fédération internationale consistant à « encourager et coordonner la participation des Sociétés nationales aux activités visant à la sauvegarde de la santé publique et à la promotion de l'action sociale et d'une culture de non-violence et de paix, en coopération avec les autorités nationales compétentes ; encourager et coordonner entre les Sociétés nationales les échanges d'idées visant à inculquer les idéaux humanitaires aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à développer les relations amicales entre les enfants et les jeunes de tous les pays et faire connaître les bonnes pratiques en matière de participation des jeunes aux services de volontariat et aux processus décisionnels ; aider les Sociétés nationales à recruter des volontaires et des membres dans l'ensemble de la population, à les protéger, à leur donner les moyens d'agir et à les fidéliser, ainsi qu'à faire mieux connaître et comprendre les Principes fondamentaux et les idéaux du Mouvement à ces groupes et au grand public ».**

**Explication :** Cet extrait est tiré de l'article 5A, section 1, des Statuts de la Fédération internationale. Ce paragraphe du préambule met en avant les mandats fondamentaux des Sociétés nationales et le rôle de la Fédération internationale dans la création et le maintien de sociétés inclusives et pacifiques.

**PP5 : Un paragraphe pourrait reconnaître le rôle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de maintenir et de diffuser les Principes fondamentaux, ainsi que son mandat de prendre toute initiative humanitaire qui rentre dans son rôle d'institution et d'intermédiaire spécifiquement neutres et indépendants.**

**Explication :** Ce rôle, tiré des Statuts du Mouvement, nous renseigne sur la contribution du CICR à un environnement propice à la paix.

**PP6 : Un paragraphe pourrait reconnaître l'importance cruciale des interventions complémentaires, en particulier celles des acteurs locaux, pour relever les défis divers et évolutifs auxquels sont confrontées les communautés, notamment dans les situations de conflit et de catastrophe et d'autres situations d'urgence.**

**Explication :** Le Mouvement soutient et favorise l'action humanitaire locale, notamment par l'intermédiaire des Sociétés nationales, qui comptent 16,5 millions de volontaires œuvrant au sein de 188 000 unités locales réparties dans 191 pays et qui jouent un rôle unique d'auxiliaires auprès de leurs gouvernements. La complémentarité entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux fait partie intégrante de la structure même du Mouvement et est essentielle à la mise en œuvre efficace, coordonnée et fondée sur des principes de l'action humanitaire. Le rôle local des Sociétés nationales est unique du fait de leur statut d'auxiliaires auprès des gouvernements, lequel est soutenu par leur qualité de membres de la Fédération internationale – qui leur appartient et qu'elles gouvernent collectivement – et par leur statut de composantes du Mouvement.

**PP7 : Un paragraphe pourrait souligner le rôle central des volontaires des Sociétés nationales en tant qu'intervenants de première ligne, reconnaître que le volontariat renforce le sens civique et la responsabilité et engage toutes sortes de personnes en tant qu'agents actifs et constructifs du changement, et reconnaître le pouvoir**

**transformateur du volontariat pour favoriser la compréhension, la tolérance et le respect entre les différentes cultures, religions et communautés.**

**Explication :** Comme l'indique la Politique de la Fédération internationale relative au volontariat de 2022, le volontariat est un Principe fondamental du Mouvement. D'après la Stratégie 2030 de la Fédération internationale, nous savons que le volontariat et l'action civique sont essentiels à l'édification de sociétés plus inclusives où toutes les personnes peuvent tirer parti des avantages et des possibilités existants. Nous savons également que les volontaires sont les garants de notre ancrage profond dans les communautés que nous soutenons et connaissent les défis persistants et émergents auxquels leurs communautés sont confrontées. Ils ont en outre de nombreuses idées concernant les moyens de susciter des changements et une volonté ferme d'agir en ce sens. Nous savons que la nature même des « communautés » et du volontariat évolue, sous l'effet notamment du renforcement de la connectivité et des possibilités d'auto-organisation qu'offrent les technologies numériques.

**PP8 : Un paragraphe pourrait affirmer le soutien et l'encouragement indéfectibles de la mobilisation des jeunes, en reconnaissant leur potentiel en tant qu'agents de changements positifs, bâtisseurs de la paix et défenseurs de la résilience dans un monde en constante évolution.**

**Explication :** La mobilisation de la jeunesse est depuis longtemps au cœur de l'action du Mouvement. Elle est de plus en plus reconnue comme essentielle pour faire avancer la résolution des problèmes mondiaux urgents. La Stratégie 2030 de la Fédération internationale met l'accent sur les efforts déployés par les jeunes pour conduire le changement souhaité. Le document des Nations Unies intitulé « Notre Programme commun – Note d'orientation n°3 » souligne que les jeunes détiennent la clé des solutions nouvelles qui permettront de réaliser les avancées dont notre monde a besoin de toute urgence. Ils doivent pouvoir participer de manière efficace et véritable. L'étude intitulée « Les absents de la paix » montre comment les jeunes s'engagent de manière active au sein de leurs communautés, que ce soit en menant de simples actes de service communautaire et d'engagement civique, en défendant les besoins de leurs communautés ou en prenant part à des institutions formelles. Les jeunes femmes et les jeunes hommes jouent également un rôle actif dans la mobilisation et l'organisation de leurs pairs aux niveaux national, régional et mondial pour lutter contre différentes formes de violence. La résilience des jeunes se manifeste non seulement dans leur action, mais aussi dans leur leadership et leur appropriation du processus de consolidation de la paix. Les initiatives menées par les jeunes reflètent les approches essentielles du maintien de la paix – puisqu'elles tiennent compte de la nature changeante des conflits violents et des formes d'exclusion des jeunes qui n'ont pas encore été corrigées.

**PP9 : Un paragraphe pourrait réaffirmer la longue histoire des contributions du Mouvement à la paix. Ce paragraphe pourrait faire référence à l'histoire des résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, dont le Programme d'action de la Croix-Rouge en tant que facteur de paix, ainsi qu'à l'action de longue date dans le domaine de la promotion du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme auprès de tous les acteurs concernés.**

**Explication :** Jean Pictet a décrit comment, au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Croix-Rouge internationale, « partageant les espoirs des nations, a déclaré son intention d'œuvrer dorénavant non seulement en temps de paix, mais aussi pour la paix » (extrait d'un rapport sur une table ronde tenue en 1967). Cette déclaration a inspiré une série de résolutions adoptées par la Conférence internationale et le Conseil des Délégués, qu'il serait utile de rappeler. Une résolution parallèle sur « La protection au sein du Mouvement » fait également

référence à l'action menée par le Mouvement pour protéger les personnes touchées contre les violations de leurs droits fondamentaux, en se fondant sur le principe d'impartialité et en accordant la priorité à leurs besoins. Ce paragraphe pourrait rappeler que l'approche du Mouvement est « fondée sur les besoins et guidée par les droits » et souligner que cette approche permet une action neutre et impartiale de promotion de la paix.

**PP10 : Un paragraphe pourrait reconnaître que le respect du droit international humanitaire dans le cadre d'un conflit armé peut faciliter le retour à une paix durable.**

**Explication :** Le respect du droit international humanitaire est essentiel dans les situations de conflit armé afin d'atténuer les conséquences humanitaires et de favoriser le retour à une paix durable. Le droit international humanitaire a des effets positifs et multiplicateurs lorsqu'il est respecté. Par exemple, lorsque les principes de proportionnalité et de distinction sont appliqués, des vies sont sauvées, les infrastructures essentielles (comme les hôpitaux et les écoles) restent ouvertes et les marchés peuvent fonctionner. Ces facteurs contribuent tous à la stabilité et ouvrent la voie au développement et à une paix future.

**PP11 : Un paragraphe pourrait reconnaître l'importance de l'éducation en tant que droit humain et outil puissant d'autonomisation, de cohésion sociale, de diffusion du droit international humanitaire et de promotion des valeurs humaines, y compris celles qui protègent l'environnement et qui favorisent une culture de la paix et de la coexistence.**

**Explication :** L'éducation est reconnue comme un outil essentiel pour favoriser le bien-être individuel et sociétal. Elle peut jouer un rôle important pour favoriser la résolution des conflits, l'empathie, l'inclusion et la compréhension interculturelle dès le plus jeune âge. Elle permet en outre aux personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour atténuer les conséquences de différents défis et s'y adapter, et de renforcer ainsi leur résilience. Il conviendra de faire référence à l'article 5A(e) des Statuts de la Fédération internationale, ainsi qu'à la Stratégie 2021-2026 du CICR relative à l'accès à l'éducation.

**PP12 : Un paragraphe pourrait réaffirmer l'action visant à promouvoir l'égalité de genre, la diversité et l'inclusion et à garantir leur respect, ainsi que la lutte contre la discrimination, l'exclusion, l'intolérance et le racisme, en tant qu'efforts favorisant la paix et la résilience.**

**Explication :** Les discriminations fondées sur tout aspect de l'identité sont contraires aux Principes fondamentaux, et l'égalité de toutes les personnes est au cœur du principe d'humanité. Ce paragraphe viserait à confirmer que la non-discrimination et l'égalité exigent de reconnaître les formes historiques de discrimination qui doivent être traitées dans l'intérêt de la paix et de sociétés résilientes.

## **PARAGRAPHES DU DISPOSITIF (PD)**

**PD1 : Un paragraphe pourrait reconnaître que l'instauration d'une paix durable et la résilience communautaire nécessitent des efforts coordonnés et soutenus à tous les niveaux du Mouvement, en commençant au niveau des communautés locales, avant de passer aux niveaux national, régional et international.**

**Explication :** Ce paragraphe évoquerait les différents niveaux auxquels les composantes du Mouvement sont présentes et exercent une influence, individuellement et en partenariat. Il refléterait l'amplification de l'impact possible lorsque les composantes unissent leurs efforts.

**PD2 : Un paragraphe pourrait appeler les composantes du Mouvement à mieux définir les possibilités, les priorités et les limites spécifiques des efforts qu'elles mènent pour contribuer à la paix**, le cas échéant en tenant compte des instruments statutaires et de leur mandat humanitaire. Ce paragraphe pourrait reconnaître qu'en tant que plus grand réseau humanitaire au monde composé d'acteurs humanitaires de première ligne et que témoin des souffrances causées par les conflits et les catastrophes, le Mouvement exerce une influence unique, qu'il peut mettre à profit.

**Explication :** Le Mouvement dans son ensemble et ses différentes composantes peuvent mettre à profit leur voix morale et leur pouvoir de rassemblement pour aborder les problèmes déterminants de notre époque qui ont un impact direct sur les conditions de vie, la dignité et le bien-être des personnes et des communautés dans le monde entier. Comme indiqué ci-dessus, contribuer à la paix a toujours été un objectif du Mouvement dans son ensemble, porté par la mission d'alléger les souffrances humaines et de protéger la dignité humaine. La forme que peut prendre cette « contribution à la paix » a évolué au fil du temps en fonction des besoins, de la nature des causes des souffrances et des risques pour la dignité, lesquels orientent une réponse appropriée sur la base des Principes fondamentaux et des mandats respectifs des composantes du Mouvement. Les défis actuels font de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale une occasion importante de revoir cet aspect de l'action du Mouvement et de définir la forme qu'il devrait prendre pour chaque composante, en vue de relever ces défis.

**PD3 : Un paragraphe pourrait encourager les composantes du Mouvement à renforcer les efforts de diplomatie humanitaire de manière collaborative et complémentaire, au service de notre objectif commun de promouvoir une paix durable entre tous les peuples.**

**Explication :** Les décideurs politiques, y compris parmi les partenaires et les donateurs, ne sont pas toujours au fait de la contribution des composantes du Mouvement à la paix ; il est donc nécessaire de mener des efforts concertés de diplomatie humanitaire à ce sujet.

**PD4 : Un paragraphe pourrait appeler les Sociétés nationales à donner la priorité aux programmes menés par les volontaires et les jeunes** et à investir dans des programmes de renforcement des capacités des volontaires locaux dans des domaines tels que la communication non violente, la médiation et la facilitation de dialogues, en reconnaissant qu'ils constituent des intervenants de première ligne et des agents du changement au sein de leurs communautés.

**Explication :** Les volontaires et le personnel des sections (unités locales) des Sociétés nationales sont souvent issus des communautés avec lesquelles ils travaillent – ils parlent la même langue, comprennent les normes locales et sont présents avant, pendant et après une crise. Grâce à cette proximité, ils sont particulièrement bien placés pour écouter et prendre en compte le point de vue des personnes concernant leurs besoins, leurs priorités, leurs vulnérabilités et leurs capacités, ainsi que pour faciliter la mobilisation des communautés. Ils sont également bien placés pour comprendre les formes de discrimination, de violence et d'exclusion, ce qui les aide à faire en sorte que les personnes les plus marginalisées bénéficient d'un soutien et d'une assistance et soient protégées contre les préjudices, les abus et les actes d'exploitation.

**PD5 : Sachant que la prise en charge et la responsabilité de l'éducation incombent en premier lieu aux États, un paragraphe pourrait exhorter les Sociétés nationales à prioriser et à étendre leurs efforts visant à aider les États à fournir une éducation humanitaire**



et dans les situations d'urgence de qualité, notamment sur les valeurs humanitaires, et à diffuser le droit international humanitaire, en veillant à ce que ces programmes soient inclusifs, accessibles et adaptés aux besoins spécifiques des communautés touchées, en particulier des groupes marginalisés et vulnérables, avec le soutien, s'il y a lieu, de la Fédération internationale et du CICR.

**Explication :** Sur la base de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 sur l'éducation et du Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'éducation adopté par l'Assemblée générale de 2019, ce paragraphe renforcera le positionnement des Sociétés nationales dans le domaine de l'éducation formelle, non formelle et informelle en tant que contributrices à la paix et à la résilience.

**PD6 : Un paragraphe pourrait appeler les Sociétés nationales** à renforcer les partenariats et la collaboration avec les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les organismes sportifs locaux et nationaux, les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix, le cas échéant, et d'autres parties prenantes non traditionnelles (comme les fédérations sportives internationales) aux fins de renforcer les efforts collectifs, d'élaborer des stratégies conjointes et de partager les bonnes pratiques en matière de prévention des conflits, d'éducation à la paix et de renforcement de la résilience au niveau local. Ce paragraphe pourrait également appeler la Fédération internationale et le CICR à tirer parti de leur statut d'organisation internationale pour améliorer les possibilités de renforcer les efforts d'éducation humanitaire qui pourraient être soutenus au niveau international.

**Explication :** Ce point se fonde sur la résolution 1 de la Conférence internationale de 2007, intitulée « Ensemble pour l'humanité », qui souligne la nécessité d'intensifier les partenariats opérationnels avec d'autres organismes afin de lutter contre la violence, l'exclusion sociale et la marginalisation.

**PD7 : Un paragraphe pourrait appeler le Mouvement** à accroître la collaboration pour mener des recherches et partager les connaissances, ainsi que la collecte de données et d'études de cas sur l'action menée par les composantes du Mouvement, de façon à favoriser des programmes fondés sur des données probantes et des efforts de plaidoyer qui soulignent le rôle crucial de l'action fondée sur des principes, du leadership local, de la mobilisation de la jeunesse et du volontariat dans l'établissement d'une paix et d'une résilience durables.

**Explication :** Si le Mouvement tire son influence du respect de longue date pour sa proximité avec les personnes qu'il sert et de la pertinence de l'action qu'il mène, il conservera et exploitera plus efficacement sa crédibilité si ses efforts sont continuellement étayés par des recherches et des données probantes.